



**MAIRIE DE MASSÉRAC**

**8 Rue du lavoir  
44290 MASSÉRAC**

-----  
**Tél. : 02/40/87/24/18**

**Fax : 02/40/87/26/19**

**E-mail : [masserac@wanadoo.fr](mailto:masserac@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.mairie-masserac.fr](http://www.mairie-masserac.fr)**

**Conseillers en exercice : 15**

**Conseillers présents : 13**

**Pouvoirs : 1**

**Excusé(s) et absent(s): 2**

**Conseillers votants : 14**

L'an deux mil quinze, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, André CHASLES, Fabien DEMARCQ, Daniel GUILLET, Jean Michel HUBER, Yveline KORCHEFF, Bruno MASETO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE

Excusée : Soumaya GUILLOUX

Pouvoirs : Soumaya GUILLOUX à Clotilde MOURAUD

Absent(s) : Daniel POISSEL.

Secrétaire de séance : Bruno MASETTO

**Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du Jeudi 2 Juillet 2015 à 19H30**

**Groupement d'achat d'électricité avec le SYDELA**

Convention

**Exposé des motifs**

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Il convient de constater que la plupart des consommateurs sont restés aux tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

La suppression des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) est programmée pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarifs «jaune» et tarifs «vert») le 31 décembre 2015. Cf groupe scolaire et salle polyvalente de MASSERAC

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le SYDELA a décidé de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achats d'électricité du SYDELA et donne son autorisation pour signer les marchés correspondants.

#### **TAP : préparation du planning 2015/2016, intervention du SEJIE**

La commission rythmes scolaires se réunira le mercredi 15 juillet à 17h00 afin de boucler le planning de la première période scolaire 2015/2016 (1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2015).

#### **CAE : Contrat d'Accompagnement à l'Emploi : Animateur**

Plusieurs candidatures ont été transmises par la Maison de l'Emploi pour un recrutement au 1<sup>er</sup> septembre. 4 candidats ont été reçus en commission de recrutement le mercredi 8 juillet. A suivre

#### **Ticket cantine et prestation Océane Restauration**

Ticket actuellement à 1.90€

Monsieur le Maire propose de réviser le tarif du ticket de cantine scolaire afin de couvrir au moins le coût de fabrication des repas. Ce qui portera le ticket de cantine à 2.25 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec une abstention et un vote contre, le ticket de repas de cantine à 2.25 euros.

#### **Finances : Admission en non-valeur**

Mr le Maire souhaite reporter ce point du jour ou le traiter dans le cadre de sa délégation si cela est possible

#### **Enquête de satisfaction**

L'enquête de satisfaction sera jointe au bulletin municipal distribué prochainement. Cette enquête sera anonyme et à retourner en mairie avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Le compte rendu de l'enquête figurera dans l'édition bulletin municipal de janvier 2016.

L'enquête auprès des enfants a déjà été réalisée.

Un conseiller souligne à cet effet les retours positifs du passage de 1 à 2 services de cantine.

#### **Recensement 2016**

21 janvier au 20 février 2016

1 coordonnateur communal nommé en la personne de Julien RICORDEL

2 agents recenseurs à prévoir. 250 logements à recenser

Réunion à l'INSEE à Nantes le 23 juin 2015 : Réunion sur la méthode du recensement. Promouvoir au maximum le recensement en ligne (gain de temps, confidentialité). Dotation Forfaitaire du Recensement DFR : 1.72€/habitant et 1.13€/logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le recrutement de deux agents recenseurs pour réaliser le recensement à MASSERAC du 21 janvier au 20 février 2016.

#### **Commission bâtiments :**

Des devis sont en cours concernant les logements de la grotte afin notamment de pallier à la vétusté des locaux.

#### **Etude Loi sur l'Eau**

Réunion avec le cabinet EF Etudes le jeudi 9 juillet à 18h avec Mr MARTIN afin de donner le point de départ de l'étude Loi sur l'Eau pour la construction de la future station d'épuration.

#### **QUESTIONS DIVERSES et Informations diverses**

- Produits d'entretien 2 devis en cours. Réunion prévue samedi 18 juillet 11h00 avec le personnel communal et les élus concernés.
- Compte – rendu visite SNCF du 25 juin 2015
- Achat pompe à eau pour l'arrosage des fleurs du bourg
- Groupement d'achat Voirie : Ouverture des plis le jeudi 9 juillet à la Mairie de Guémené-Penfao